



AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 4 août, à 19 h, le conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures ci-après mentionnées, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celles-ci :

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
1. Adresse : 101, chemin Dusseault Lot : 6486119 Matricule : 9020-87-9442	Autoriser l'utilisation d'un conteneur comme bâtiment accessoire, avec un revêtement extérieur et une toiture, pour des fins d'usage résidentiel, alors que le règlement de zonage 2024-732, article 91 paragraphe 2, ne permet pas ce type de bâtiment.
2. Adresse : chemin Talbot Lot : 5070038 Matricule : 8829-91-8582	Autoriser le ou les éléments suivants : Autoriser que la superficie du bâtiment principal soit de 50,35 mètres carrés alors que le règlement de zonage 2024-732, article 68, paragraphe 4, RT-01, exige que la superficie minimale de tout bâtiment principal soit de 67 mètres carrés. Autoriser que la profondeur du bâtiment principal soit de 3,8 mètres alors que le règlement de zonage 2024-732, article 68, paragraphe 7, RT-01, exige que la profondeur minimale de tout bâtiment principal soit de 6 mètres.
3. Adresse : chemin des Pionniers Lot : 5264030 Matricule : 8719-77-2184	Autoriser la construction d'un refuge naturel d'une superficie de 37 mètres carrés, alors que la superficie maximale permise par le règlement de zonage 2024-732, article 95, est de 20 mètres carrés.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

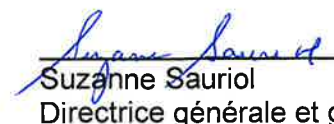
Donné à La Minerve, ce 15 juillet 2025.


Suzanne Sauriol, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de dérogations mineures à être entendues à la séance ordinaire du 4 août 2025, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le conseil, le 15 juillet 2025, entre 13 h et 15 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 15 juillet 2025.


Suzanne Sauriol
Directrice générale et greffière-trésorière